

Séance Officielle du 15 février 2010

DELIBERATION N° 19-2010

BUDGET PRIMITIF 2010 – AIDES ECONOMIQUES ET AGRICOLES

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le rapport « Aides économiques et agricoles » présenté dans le cadre de l'examen du projet de Budget Primitif 2010 ;

VU l'avis de la Commission Mixte réunie le 09 février 2010 ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Territorial **décide** d'inscrire au Budget Primitif 2010 au titre du rapport susvisé :

- une autorisation de programme de 300 000 € (AP AIDAGRICOL 2010/1) et un crédit de paiement de 108 000 € (chapitre 204) ;
- un crédit de paiement de 59 000 € au titre de l'autorisation de programme AIDECONOMI 2007/1 (53 000 € au chapitre 204 et 6 000 € au chapitre 21) ;
- un crédit de fonctionnement de 512 000 € (chapitre 67).

Article 2 : Le Conseil Territorial **décide** d'affecter l'autorisation de programme AIDAGRICOL 2010/1 et de ventiler les crédits de paiement sur la période tel qu'indiqué ci-après :

Opération		AXES	Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
08D05607	QUALITE DES PRODUITS / PROTECTION ENVIRONNEMENT	1	0 €	100 000 €	100 000 €
08D05266	AMELIORATION DES STRUCTURES D'EXPLOITATION	2	0 €	20 000 €	20 000 €
08D05267	VALORISER ET PROTEGER LES ESPACES AGRICOLES	3	0 €	80 000 €	80 000 €
08D05269	APPUI TECHNIQUE ET FORMATION	4	0 €	20 000 €	20 000 €
08D05270	PREPARER L'AVENIR	5	0 €	20 000 €	20 000 €
TOTAL AFFECTEE					240 000 €
AP NON AFFECTEE				60 000 €	


Ventilation des crédits de paiements		
2010	2011	2012
108 000 €	96 000 €	96 000 €

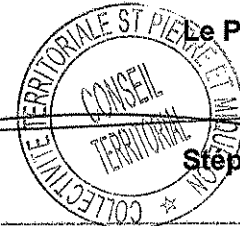
Article 3 : Le Conseil Territorial décide au titre du même rapport :

- de donner délégation au Conseil Exécutif pour attribuer les aides au secteur pêche relevant des délibérations de 1995 et 1997 après consultation et avis des services et instances instructeurs ;
- de donner délégation au Conseil Exécutif pour la répartition d'un crédit de paiement de 50 000 € en fonctionnement pour des actions de promotion touristique
- de m'autoriser à signer les arrêtés attributifs des aides accordées par la Commission des Affaires Agricoles au titre du Code Local des Investissements ;
- de m'autoriser à signer les arrêtés attributifs des aides et primes d'équipement accordées par la Commission Locale d'Aide à l'Investissement ;
- de m'autoriser à signer les arrêtés attributifs des aides à la création d'entreprises après instruction des dossiers par le Service du Travail et de l'Emploi et la CACIMA
- de m'autoriser à verser l'Indemnité Spéciale Agricole sur la nature 6745, fonction 928, conformément aux décisions de la Commission des Affaires Agricoles.

Adopté

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 15

Le Président,

Stéphane ARTANO.


SAINT-PIERRE et MIQUELON
reçu à la Préfecture
Le **19 FEV. 2010**

